



BAREME HONORAIRES IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

A l'exclusion du neuf (VEFA), commerces et immobilier d'entreprise, il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, notaire) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur ou du notaire.

Honoraires payables à la conclusion du contrat (montants honoraires plafonnés)
Charge acquéreur ou vendeur précisé sur le mandat

Honoraire de transaction vente TTC

| <u>Montant net vendeur</u> | <u>Pourcentage d'honoraire</u> |
|----------------------------|--------------------------------|
| De 0 à 60 000 €uros | 10% |
| De 60 001 à 100 000 €uros | 9% |
| De 100 001 à 170 000 €uros | 8% |
| De 170 001 à 250 000 €uros | 7% |
| A partir de 250 000 €uros | 6% |